



Je soussigné (e), (Nom Prénom)

Agissant en qualité de Propriétaire – Syndic (rayez la mention inutile)

De l'adresse suivante :à Suresnes

Téléphone :

- autorise la ville de Suresnes à faire procéder à l'enlèvement des graffitis par nettoyage et/ ou par masquage à l'aide d'une peinture sur les parties concernées de mon domicile.

Il est à noter qu'après un dégraffitage sur certains revêtements, il peut subsister un spectre. Dans ce cas, une couche de peinture sera appliquée uniquement sur la surface nécessaire au recouvrement du graffitis (cette mise en peinture ne constitue en aucun cas le ravalement du mur dans sa totalité). Toutefois, il arrive qu'apparaisse encore un spectre et/ ou une différence de couleur. **Il ne pourra être élevé aucune réclamation quant au résultat obtenu.**

Fait à Suresnes, le

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler au : 01 41 18 69 67 –
fax : 01 41 18 69 84